

**05-** Dossier produit à l'appui de la demande d'autorisation unique au titre des articles L214-1 et suivants du code de l'environnement et de demande de dérogation au titre de l'article L411-2 du même code, comportant :

- un document d'incidences valant étude d'impact,
- le résumé non technique de la demande d'autorisation unique,
- l'étude d'impact produite par le conseil départemental à l'appui de la demande de déclaration d'utilité publique du projet routier RD926-Contournement de Saint-Flour (DUP du 28 août 2012) et son résumé non technique,
- l'étude hydraulique relative au franchissement de l'Ander à Roffiac.